SEMINAIRE INTERNATIONAL AIPCR-AGEPAR

THEME GENERAL:

DEVELOPPER L'EXPERTISE EN INGENERIE DE SECURITE ROUTIERE DANS LES PAYS D'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

SYNTHESE DU SOUS THEME:

Prise en compte de la sécurité routière dans la conception de l'infrastructure routière

L'objectif majeur d'une route est d'assurer le déplacement des hommes et des biens dans la sécurité et le confort. Mais un constat s'élève de nos jours : plus on aménage, plus le nombre d'accidents augmente. Faut – il ne plus aménager nos routes ? Certainement pas. Donc, une prise en compte de la sécurité routière dans la conception de l'infrastructure routière s'avère indispensable.

Quatre communications ont été présentées respectivement par C. BELANGER ; I. ZEBRET ; F. HAPPI ; O. MAIGA portant sur la prise en compte de la sécurité routière dans la conception de l'infrastructure routière.

La 1^{ère} communication porte sur la présentation et l'utilisation du manuel AIPCR de la sécurité routière. Ce manuel comporte quatre parties à savoir : l'introduction à la sécurité routière, le processus d'analyse, fiche technique et les études techniques. L'accent a été mise sur le calcul de la distance de la visibilité.

Deux facteurs permettent de calculer de manière efficiente cette distance : le taux de décélération et le coefficient de frottement. En définitive le manuel a répertorié un système de classification qui permet une conception sécuritaire de nos routes.

En conclusion, il a informé que ce manuel a été élaboré en 2004 et sera amélioré au cours des 2 journées d'atelier qui suivront ce séminaire.

Les 3 dernières communications ont porté sur la prise en compte de la sécurité principalement sur les routes urbaines et interurbaines bitumées.

Cette prise en compte se fait au niveau de la conception et de l'exécution (par l'introduction de devers, la détermination du rayon minimal absolu, rayon minimal normal et la valeur de la déclivité) ; et après par la présence d'une signalisation verticale et horizontale adéquate.

Cours thàma. La missa an assenta de la sécurité noutième dans la consentien de

Synthèse de la séance 8

Pour une meilleure prise en compte de cette sécurité un travail collégial entre tous les acteurs intervenant dans la gestion de l'infrastructure s'avère indispensable (l'administration, l'entreprise attributaire, le bureau chargé du suivi et enfin les utilisateurs et les gestionnaires de cette route).

Ces communications ont été illustrées par des bonnes et mauvaises pratiques de conception de nos routes avec une spécificité sur nos routes subsahariennes.

Le dernier communicateur (le quatrième) a parlé plus de l'utilité du carrefour giratoire dans la prise en compte de la sécurité routière. En effet l'une des causes de cette insécurité est l'excès de vitesse. Et le giratoire permet cette réduction de vitesse, par la responsabilisation de l'ensemble des conducteurs soumis à la perte de priorité et à une trajectoire imposant une réduction de la vitesse d'autant plus marqué que le giratoire est compact.

A la fin de ces exposés, un débat s'est porté sur la nécessité d'associer le giratoire avec les feux tricolores pour une meilleure efficience de ce système et sur l'efficacité de la signalisation en béton, qui en résolvant certains problèmes en créent certains.

Notons que certains problèmes soulevés par ces exposés seront étudiés en atelier.

Lomé, le 13 octobre 2006

Modérateur : O. NACOULMA

Rapporteurs: D. DIALLO & G. BAKELE